

CONTACTER LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

RÉCAPITULATIF

- Les horaires périscolaires
- Les modalités d'inscription
- Les tarifs

Bonne rentrée

à tous



INFORMATIONS :

Mairie de Chênex
85 Route de la Boutique
74520 Chênex
Téléphone : 04.50.04.30.53
Courriel : mairie@chenex.fr
Site Internet : www.chenex.fr

MAIRIE DE CHÊNEX
SERVICES PÉRISCOLAIRES

LES SERVICES PERISCOLAIRES



Rentrée 2023-2024

L'organisation des services périscolaires pour la rentrée 2023-2024

Les horaires :

Périscolaires :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

Le matin garderie : 7h15 à 8h05

Le midi cantine : 11h30 à 13h30

Le soir :

Pause cartable : 16h15 à 18h15

Activités / aide aux devoirs : 16h15-18h

L'organisation des garderies et des lieux :

Matin : Garderie dans la salle sous l'école

Soir : Les activités = Presbytère / Atelier / Cours

La « pause cartable » : Temps libre et jeux avec départ jusqu'à 17h15.

Possibilité aux parents de fournir un goûter dans le cartable des enfants. Pas de goûter fourni par la Mairie

L'aide aux devoirs : Réservée aux primaires à partir de 16h30 jusqu'à 18h avec départ possible à partir de 17h30.

Goûter fourni par mairie.

Le vendredi une activité sera organisée à la place des devoirs.

Attention : Les devoirs restent sous la responsabilité des parents.

Les activités : A partir de 16h30 jusqu'à 18h avec départ possible à partir de 17h30.

Pour inscrire / annuler votre enfant :

Toute demande de réservation, modification d'une réservation effectuée ou annulation doit être saisie sur l' « Agenda » du Portail Famille :

Cantine : **Jeudi 6h** pour la semaine suivante

Garderies :

Jeudi 6h : pour le lundi et mardi de la semaine suivante.

Lundi 6h : pour le jeudi et vendredi de la semaine en cours.

Ne seront traitées par mail que les demandes spécifiques ne pouvant être saisies dans l'Agenda du Portail Famille.

Attention : Lors de vacances scolaires, les modifications doivent être faites avant le jeudi 8h qui précèdent les vacances sinon les demandes ne seront pas prises en compte et traitées pendant les vacances.

En cas de non-respect de la date limite de réservation / modification / annulation : Toute prestation sera facturée.

Aucune inscription ne sera prise en compte.

Les tarifs :

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal.

Retard : 5€ par famille pour les 2 premiers retards constatés dans l'année. 10€ pour les retards suivants.

Quotient familial :

Le calcul du quotient familial ne peut s'effectuer que sur présentation des documents demandés à fournir avant fin septembre.

A défaut, le tarif le plus élevé est appliqué. La Mairie fera un rappel dès la rentrée.

Aucun reliquat ne sera effectué si les documents ont été fournis en retard. Le quotient mis à jour sera appliqué à la facturation suivante.

Facturation :

La facturation est réalisée mensuellement.

Possibilité de procéder au prélèvement automatique.

	Garderie matin	Cantine	Pause Cartable	Activités et Aide aux devoirs
Tarif				
0-600	0,70	4,00	1,00	1,50
601-1000	1,00	5,50	1,35	1,90
1001-1500	1,20	6,85	1,60	2,20
1501-2000	1,30	7,25	1,70	2,50
2001-2500	1,40	7,70	1,80	2,70
2501-3000	1,50	7,90	1,85	2,80
>3001	1,60	8,20	1,90	2,90
Communes extérieures	1,60	8,20	1,90	2,90